



Ville de Fribourg

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

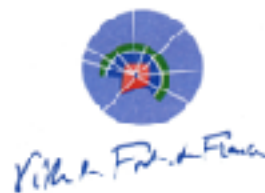
FEVRIER 2018

SOMMAIRE GENERAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL FEVRIER 2018 2^{ème} partie

ARRETES REGLEMENTAIRES

PERMIS DE CONSTRUIRE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire
Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **39** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HALLAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Anne CHANDEY, Mme Éliane CHALOHO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIÉ, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles- Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Étienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN- SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIÉ, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Arlette SUZANNE, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoinette VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mme Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

FINANCES LOCALES

FEI - PROGRAMME 2018

Le Maire expose :

Le gouvernement a décidé dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique générale de soutien à l'investissement en matière d'équipements structurants, la poursuite du programme triennal de financements publics, nommé **Fonds Exceptionnel d'Investissements (FEI)**.

Dans ce cadre la Ville propose un certain nombre d'opérations qui s'inscrivent dans la thématique suivante :

- ✓ **La prévention des risques naturels**
- **Aménagement des berges et ouvrages de ravines :**
 - Le confortement d'un ouvrage hydraulique à la rue des Toboggans à Moutte,
 - La démolition et la reconstruction de l'ouvrage hydraulique de franchissement de la ravine Gressat à Rodate,
 - Le confortement d'un talus de la rivière Monsieur au lotissement Espérance,
 - Le confortement du talus au 128 route de Châteaubœuf,
 - La modernisation des stations de crues de Volga-Plage.

Le Maire propose en conséquence les plans de financement suivants :

	Pont rue des Toboggans	Ouvrage hydraulique Ravine GRESSAT	Soutènement lotissement Espérance (phase 2)	Travaux confortement talus au n° 128 Route de Châteaubœuf	Stations de crues de Volga Plage	Total	Taux
Etat – FEI -2018	274 632,16	272 120,72	449 769,59	147 720,16	325 161,29	1 469 403,92	80%
Ville	68 658,04	68 050,18	112 442,40	36 930,04	81 290,32	367 350,98	20%
HT	343 290,20	340 150,90	562 211,99	184 650,20	406 451,61	1 836 754,90	100%

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'adopter les plans de financement proposés,
- De valider le principe du lancement de ces opérations.

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20160201-lmc140111A-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **34 sur 53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONG, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félice SAVARIAMA, M. Charles- Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEES, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETHEL, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Françoise CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN- SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel ERANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDEFINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE

Le Maire expose :

Le mandat des membres du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de la Martinique arrive à terme le 15 mars 2018, et l'instance doit être renouvelée. Conformément à l'article 3 du décret n°2012 1104 du 1^{er} octobre 2012 instituant le GPM de la Martinique, il est attribué 1 siège à la Ville de Fort-de-France au titre des Collectivités Territoriales et de leurs groupements.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la désignation d'un représentant de la ville au sein du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de la Martinique.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner, Monsieur **Frantz THODIARD**, 5^{ème} Adjoint au Maire.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 34 voix pour, 0 contre(s), 6 abstention(s) :

- De désigner **Monsieur Frantz THODIARD**, 5^{ème} Adjoint au Maire, en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de la Martinique.

.....

Accusé de réception en préfecture 972-219722097-20180201-lmc140333D- DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort de France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **50** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Joanny HALLIAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALOHO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Merius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THOLIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Aïfrea TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane ELACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AS 736

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, notamment, son article 713,

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,

Vu les articles 146 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu les enquêtes préalables réalisées,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017

Vu l'arrêté municipal n° 883 du 28 Avril 2017, constatant un immeuble sans maître,

Vu l'affichage sur site en date du 21 Juin 2017

Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis, 24, rue Capitaine Pierre ROSE, cadastré à Fort-de-France section AS n° 736 pour une contenance 64 m², inscrit au service du cadastre au nom de « Michelle LAROCHE ».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort-de-France section AS n° 736, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 28 Avril 2017, sous le numéro : **883** et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort-de-France section AS n° 736 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis, «24, rue Capitaine Pierre ROSE », cadastré à Fort-de-France section AS n° 736, d'une contenance de 84 m², classé en Eien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière ;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégataire, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140055-
DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **34** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félice SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romulé ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETIEF, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THOUDIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André FOIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romulé ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACDON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Suite à la démission de Madame **Catherine CONCONNE**, le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à son remplacement et de désigner les représentants de la Ville au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Le Maire propose de confirmer les représentants de la Ville au sein de cette Commission désignés par délibération en date du 15 Avril 2014, à savoir :

- Monsieur Charles-Henri MICHAUX, Conseiller Municipal,
- Madame Valérie ERIN-SALLER, Conseillère Municipale,
- Monsieur Alex CYPRIA, Conseiller Municipal.

Et de désigner :

- Madame Eliane CHALONO, Conseillère Municipale en remplacement de Madame Catherine CONCONNE démissionnaire.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 34 voix pour, 0 contre(s), 6 abstention(s) :

- De confirmer les représentants de la Ville au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale désignés par délibération en date du 15 Avril 2014, à savoir :
 - Monsieur Charles-Henri MICHAUX, Conseiller Municipal,
 - Madame Valérie ERIN-SALLER, Conseillère Municipale,
 - Monsieur Alex CYPRIA, Conseiller Municipal,
- Et de désigner :
 - Madame Eliane CHALONO, Conseillère Municipale en remplacement de Madame Catherine CONCONNE démissionnaire.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmcl140336A-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POINTEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE", DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AS 748

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, notamment, son article 713,

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,

Vu les articles 146 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu les enquêtes préalables réalisées,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017

Vu l'arrêté municipal n° 884 du 28 Avril 2017, constatant un immeuble sans maître,

Vu l'affichage sur site en date du 21 Juin 2017

Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis, 28, rue capitaine Pierre ROSE, cadastré à Fort-de-France section AS n° 748 pour une contenance 63 m², inscrit au service du cadastre au nom de « Irlande et Marie Thérèse MATHURIN ».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien, cadastré à Fort-de-France section AS n° 748, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 28 Avril 2017, sous le numéro : **884** et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort-de-France section AS n° 748 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- Approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis, « 28, rue capitaine Pierre ROSE », cadastré à Fort-de-France section AS n° 748, d'une contenance de 63 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypotheses dont il relève;
- Que la Ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière ;
- Habilier Monsieur le Maire, son délégataire, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture 972-210722007-20180201-lmc140057- DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le JEUDI 1 FÉVRIER 2018 à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ces délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **34 sur 53 en exercice**
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eriane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Ariette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charico-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Mathis ETIENNE, Mme Marie-Alphonse LONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AMÉE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUOT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THOUARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André FOIDEVAIN procuration à Mme Eriane LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BCULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Ernie GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES DE LA CACEM

Le Maire expose :

Suite à la démission de Madame **Catherine CONCONNE**, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de la Commission d'Evaluation des Charges de la CACEM.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

De confirmer :

- Monsieur Alex CYPRIA, Conseiller Municipal, désigné par délibération en date du 15 Avril 2014.

De désigner :

- Monsieur Joseph BALTIDE, Conseiller Municipal en remplacement de Madame Catherine CONCONNE démissionnaire.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 34 voix pour, 0 contre(s), 6 abstention(s) :

1. De confirmer comme représentant de la Ville au sein de la Commission d'Evaluation des Charges de la CACEM :
 - Monsieur Alex CYPRIA, Conseiller Municipal, désigné par délibération en date du 15 Avril 2014 et,
2. De désigner :
 - Monsieur Joseph BALTIDE, Conseiller Municipal en remplacement de Madame Catherine CONCONNE démissionnaire.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140337- DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEF, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius EILLE, Mme Marie-Alphonse DONLON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc-JUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Marique FAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel ERANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDESINE, M. Eric DOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AS 749

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, notamment, son article 713,

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,

Vu les articles 146 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu les enquêtes préalables réalisées,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017

Vu l'arrêté municipal n° 885 du 28 Avril 2017, constatant un immeuble sans maître,

Vu l'affichage sur site en date du 21 Juin 2017

Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis, 32, rue capitaine Pierre ROSE, cadastré à Fort-de-France section AS n° 749 pour une contenance 364 m², inscrit au service du cadastre au nom de « Irlande et Marie Thérèse MATHURIN ».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévues par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort-de-France section AS n° 749, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 28 Avril 2017, sous le numéro : **885** et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort-de-France section AS n° 749 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis, « 32, rue capitaine Pierre ROSE », cadastré à Fert-de-France section AS n° 749, d'une contenance de 364 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière ;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégataire, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140039-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **33** sur **53** en exercice
Procurations : **8**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HALLAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Etiane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félice SAVARIAMA, M. Charles-Henri MECHAUX, M. Alex CYFRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACOUTI procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, M. Alfred TOUSSAINT, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

FINANCES LOCALES

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018 (DEUXIÈME DÉLIBÉRATION)

Le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en son article L 1612-1, permet au Maire dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, y compris les décisions modificatives et ce jusqu'à l'adoption de ce budget.

Il peut mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Le CGCT permet également au Maire, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

L'assemblée délibérante peut se prononcer à tout moment et autant de fois qu'elle le juge nécessaire dans la limite du délai légal fixé par la loi.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 33 voix pour, 0 contre(s), 6 abstention(s) :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140627- DE-1-1
Date de signature : 13/03/18
Date de réception : 09/03/18
Date d'affichage : 13/03/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort de France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : 34 sur 53 en exercice
Procurations : 9

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAK, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Ellane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félise SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane ELACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfried FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE DE L'UNITE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET DES ETABLISSEMENTS SARA ET ANTILLES GAZ

Le Maire expose :

Les commissions de suivi de site (CSS) ont été créées par décret n°2012-189 du 7 février 2012 et remplacent les commissions locales d'information et de surveillance auprès des sites de traitement de déchets et les comités locaux d'information et de concertation sur les risques technologiques auprès des sites SEVESO Seuil Haut.

Les arrêtés préfectoraux n°0804184 en date du 18 novembre 2008 et n°2012179-0006 en date du 27 juin 2012 portent, respectivement, création de la commission locale d'information et de surveillance autour du site de l'Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères et de la commission de suivi de site autour des sites de la SARA et Antilles-Gaz.

En vue d'une prochaine réunion de ces commissions, il apparaît nécessaire de procéder au renouvellement des membres pour les CSS de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères sur la commune de Fort-de-France et des établissements SARA et Antilles Gaz au Lamentin.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la désignation d'un titulaire et d'un suppléant représentants de la Ville au sein de ses commissions.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 34 voix pour, 0 contre(s), 0 abstention(s) :

- De désigner en qualité de représentants de la Ville aux commissions de suivi de site de l'Unité d'incinération des ordures ménagères et des établissements SARA et Antilles gaz:
 - **Monsieur BALTASE Jean-Philippe**, Conseiller Municipal, qualité de membre titulaire et,
 - **Monsieur Claude JOSEPH**, 13^{ème} Adjoint au Maire, en qualité de membre suppléant.

- De donner mandat au Maire pour la suite de la procédure.

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140341A-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONG, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEDEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Ronule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Mathias ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

*M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEDEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Ronule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.*

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane ELACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AZ 317

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Civil, notamment, son article 713,
Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,
Vu les articles 146 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux Libertés et aux responsabilités locales,
Vu les enquêtes préalables réalisées,
Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017
Vu l'arrêté municipal n°876 du 28 Avril 2017, constatant un immeuble sans maître,
Vu l'affichage sur site en date du 23 Juin 2017
Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis angle des rues Pierre SEMAR et ROESPIERRE, cadastré à Fort-de-France section AZ n°317 pour une contenance 88 m², inscrit au service du cadastre au nom de « Barbe CORIDUN».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort-de-France section AZ n° 317, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 28 Avril 2017, sous le numéro : **876** et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort-de-France section AZ n° 317 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis angle des rues Pierre SEMAR et ROBESPIERRE, cadastré à Fort-de-France section AZ n° 317, d'une contenance de 88 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière ;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégataire, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture 972-219722097-20180201-4mc140051- DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Niquel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **33** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Éliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, M. Niquel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles- Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN- SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Niquel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Arlette SUZANNE, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane ELACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP II

Le Maire expose :

Par délibération en date du 17 Octobre 2017, le Conseil s'est prononcé sur la désignation de Messieurs HONORE Patrick et POIDEVAIN André en qualité de suppléants représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration du GIP II.

Ces représentants complétaient ceux déjà désignés par le conseil municipal en date du 15 Avril 2014, à savoir :

- Madame LIDAR Patricia (titulaire)
- Monsieur THODIARD Frantz (titulaire)
- Madame ROSELMAC Patricia (titulaire)
- Madame CHANDEY Annie (titulaire)

Il est aujourd'hui proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner Monsieur Miguel DELINDE (suppléant) en remplacement de Monsieur André POIDEVAIN.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 33 voix pour, 0 contre(s), 6 abstention(s) :

- De désigner Monsieur Miguel DELINDE comme représentant suppléant de la ville au sein de l'Assemblée Générale du GIP II en remplacement de Monsieur André POIDEVAIN.
- De valider la nouvelle composition de la liste des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration du GIP II, à savoir :
 - Madame LIDAR Patricia (titulaire)
 - Monsieur THODIARD Frantz (titulaire)

- Madame ROSELMAC Patricia (titulaire)
- Madame CHANDEY Annie (titulaire)
- Monsieur HONORE Patrick (suppléant)
- Monsieur Miguel DELINDE (suppléant)

.....

Accusé de réception en préfecture 972.219722097-20180201-lmc140244- PE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDÉY, Mme Éliane CHALONU, Mme Anne Marie KAMATUHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Ariette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félye SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTIE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXFE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Étienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMÉE.

Sont excusés :

M. Yvon FACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTIE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPYILLE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Stoeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AZ 241

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Civil, notamment, son article 713,
Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,
Vu les articles 146 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,
Vu les enquêtes préalables réalisées,
Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017
Vu l'arrêté municipal n°879 du 28 Avril 2017, constatant un immeuble sans maître,
Vu l'affichage sur site en date du 23 Juin 2017
Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis Angle des rues Pierre SEMAR et ROBESPIERRE, cadastré à Fort-de-France section AZ n°241 pour une contenance 120 m², inscrit au service du cadastre au nom de «Pascal SAINVILLE».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort-de-France section AZ n°241, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 28 Avril 2017, sous le numéro : 879 et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort-de-France section AZ n°241 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis angle des rues Pierre SEMAR et ROBESPIERRE, cadastré à Fort-de-France section AZ n°241, d'une contenance de 120 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégataire, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lrac14C053-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **33** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEV, Mme Eliane CHALONC, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDCN, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Arlette SUZANNE, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOUTANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE - RENOUVELLEMENT CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE PLAISANCE COMMUNAUTAIRE DE L'ETANG Z'ABRICOTS

Le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles R.662-1 à R.623-2 du Code des Ports Maritimes, la CACEM, par délibération du Conseil Communautaire n.05 110/2011 a instauré un organe consultatif dénommé « Conseil Portuaire ».

Celui-ci, est spécifique au périmètre portuaire du Port de Plaisance Communautaire de l'Etang Z'abricots, et examine la situation du port et de son évolution sur les plans économique, financier, social technique et administratif.

Les membres sont nommés pour des mandats de cinq ans, renouvelables par arrêté du Président de la CACEM.

Ainsi, par arrêté du 06 Février 2012, Monsieur Luc JOUYE DE GRANDMAISON, avait été désigné « Représentant de la commune d'accueil des installations ».

Au regard de l'expiration de ce mandat, il convient aujourd'hui de procéder au renouvellement de la composition du Conseil Portuaire.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur la désignation de Monsieur Luc JOUYE DE GRANDMAISON en qualité de représentant « élu » de la Ville au sein du conseil portuaire du port de plaisance communautaire de l'Etang Z'abricots.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 33 voix pour, 0 contre(s), 6 abstention(s) :

- De désigner Monsieur Luc JOUYE DE GRANDMAISON en qualité de représentant « élu » de la Ville au sein du conseil portuaire du port de plaisance communautaire de l'Etang Z'abricots.

.....

Accusé de réception en préfecture
073-219722697-20180201-lmc140245-
DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Ebane CIALONO, Mme Anne Marie KAMATCHIY, M. Claude JOSEPI, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZAINNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LENEE, M. Jean-Philippe BALTASSE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Étienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max DIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Francis THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André FOIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN BIEN VACANT SANS MAÎTRE, DANS LE DOMAINE COMMUNAL - BC 1213

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, notamment, son article 713,

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,

Vu les articles 146 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu les enquêtes préalables réalisées,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017

Vu l'arrêté municipal n°881 du 28 Avril 2017, constatant un immeuble sans maître,

Vu l'affichage sur site en date du 22 Juin 2017

Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant une parcelle de terrain sise, ZAC POINTE SIMON, cadastré à Fort-de-France section BC n°1213 pour une contenance 21 m², inscrit au service du cadastre au nom de « les GLACIERES MODERNES».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort-de-France section BC n° 1 213, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 28 Avril 2017, sous le numéro : **861** et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort-de-France section BC n°1213 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'une parcelle sise, « ZAC POINTE SIMON », cadastrée à Fort-de-France section BC n°1213, d'une contenance de 21 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27/bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégataire, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquiescer tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmcl40067-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **40** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Jolivry HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marfus ETILE, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN- SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Murielle PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFREU, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, Mme Marie-Alphonse DONDON, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL - ED 504

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, notamment, son article 713,

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,

Vu les articles 146 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu les enquêtes préalables réalisées,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017

Vu l'arrêté municipal n° 874 du 28 Avril 2017, constatant un immeuble sans maître,

Vu l'affichage sur site en date du 21 Juin 2017

Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis 23, rue de la Cour Campêche, cadastré à Fort-de-France section ED n° 504 pour une contenance 1 330 m², inscrit au service du cadastre au nom de « Paul Boniface TIAN SIO PO ».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort-de-France section ED n° 504, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 28 AVRIL 2017, sous le numéro : **874** et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort de France section ED n° 504 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis 23, rue de la cour Campêche, cadastré à Fort-de-France section BD n° 504 d'une contenance de 1 330 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière ;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégataire, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140069-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 16/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : *M. Didier LAGUERRE, Maire*
Secrétaire : *Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire*

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort de France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **34** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félice SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romulo ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Martin ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMÉE.

Sont excusés :

*M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romulo ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel ERANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.*

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE DES INSTALLATIONS DE PLAISANCE

Le Maire expose :

Suite à la démission de Madame **Catherine CONCONNE**, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Conseil Portuaire des Installations de Plaisance du Port de Fort-de-France.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

De confirmer les représentants de la Ville désignés par délibération en date du 15 avril 2014 :

- Monsieur Steeve MOREAU, 8^{ème} Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Monsieur Luc JOUYE de GRANDMAISON, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Monsieur Alex CYPRIA, Conseiller Municipal, membre suppléant,

Et de désigner :

- Monsieur Alain ALFRED 9^{ème} Adjoint au Maire en qualité de suppléant en remplacement de Madame Catherine CONCONNE démissionnaire.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 34 voix pour, 0 contre(s), 6 abstention(s) :

1. De confirmer comme représentants de la Ville au sein du Conseil Portuaire des Installations de Plaisance du Port de Fort-de-France :
 - Monsieur Steeve MOREAU, 8^{ème} Adjoint au Maire en qualité de titulaire,
 - Monsieur Luc JOUYE de GRANDMAISON, Conseiller Municipal en qualité de Titulaire,
 - Monsieur Alex CYPRIA, Conseiller Municipal en qualité de suppléant.
2. De désigner en qualité de suppléant :
 - Monsieur Alain ALFRED, 9^{ème} Adjoint au Maire en remplacement de Madame Catherine CONCONNE démissionnaire.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc1403+C-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 16/02/18
Date d'affichage : 25/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire
Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONG, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Faïce SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASSE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alexandre DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc-JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

*M. Yvon FACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André FOIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE*

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACDON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Lise LESDEMA, M. Eniké GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE", DANS LE DOMAINE COMMUNAL - BD 510

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, notamment, son article 713,

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,

Vu les articles 146 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 aout 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu les enquêtes préalables réalisées,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017

Vu l'arrêté municipal n° 875 du 28 Avril 2017, constatant un immeuble sans maître,

Vu l'affichage sur site en date du 21 Juin 2017

Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis 15, rue de la Cour Campêche , cadastré à Fort-de-France section BD n°510 pour une contenance 537 m², inscrit au service du cadastre au nom de « Emma Nathalie TIAN SIO PO ».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort-de-France section BD n°510, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 28 AVRIL 2017, sous le numéro : **875** et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadasiré à Fort-de-France section BD n°510 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

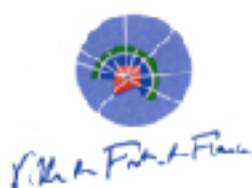
- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis 15, rue de la cour Campêche, cadastré à Fort-de-France section BD n°510 d'une contenance de 537 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégué, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture
072-219722097-20180201-Jmc140071-
DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire
Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **0**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Ekane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Ariette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félise SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius EITTE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIH procuration à M. Didier LAGUERRE, M. François THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Berruquette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE, DANS LE DOMAINE COMMUNAL - BI 289

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, notamment, son article 713,

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,

Vu les articles 146 & 147 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu les enquêtes préalables réalisées,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017

Vu l'arrêté municipal n°882 du 28 Avril 2017, constatant un immeuble sans maître,

Vu l'affichage sur site en date du 21 Juin 2017

Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis, 120 Boulevard de la Pointe des NEGRES, cadastré à Fort-de-France section BI n°289 pour une contenance 584 m², inscrit au service du cadastre au nom de « Christophe GLONDU ».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort de France section BI n°289, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 28 Avril 2017, sous le numéro : **882** et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort-de-France section BI n°289 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis, 120, route de la Pointe des Nègres, cadastré à Fort-de-France section EI n°289, d'une contenance de 584 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publiée au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégué, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140073-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : 33 sur 53 en exercice
Procurations : 8

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANZI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Ariette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-Françoise TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, M. Alfred TOUSSAINT, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
DESIGNATION REPRESENTANT A LA
COMMISSION RESSOURCES ET PROSPECTIVES

Le Maire expose :

Suite à la démission de Madame **Catherine CONCONNE**, Adjointe au Maire, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de la Commission sectorielle « Ressources et Prospectives ».

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

1. de confirmer les conseillers membres de cette commission désignés par délibération en date du 15 Avril 2014, à savoir :
 - Monsieur Alex CYPRIA, Conseiller Municipal,
 - Monsieur Yvon PACQUIT, 1^{er} Adjoint au Maire,
 - Madame Emma LEBEAU, 13^{ème} Adjointe au Maire,
 - Madame Patricia LIDAR, 3^{ème} Adjointe au Maire,
 - Monsieur Johnny HAJJAR, 4^{ème} Adjoint au Maire,
 - Monsieur Michel BRANCHI, Conseiller Municipal,
 - Monsieur Clément CHARPENTIER-TITY, Conseiller Municipal,
 - Monsieur Miguel LAVENTURE, Conseiller Municipal,

2. de désigner :
 - Monsieur André POIDEVAIN, Conseiller Municipal en qualité de Délégué à la recherche de marges de manœuvre en remplacement de Madame Catherine CONCONNE démissionnaire.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 33 voix pour, 0 contre(s), 6 abstention(s) :

- De confirmer les représentants de la Ville au sein de la Commission Ressources et Prospectives désignés par délibération en date du 15 Avril 2014, à savoir :
- Monsieur Alex CYPRIA, Conseiller Municipal,
 - Monsieur Yvon PACQUIT, 1^{er} Adjoint au Maire,
 - Madame Emma LEBEAU, 13^{ème} Adjointe au Maire,
 - Madame Patricia LIDAR, 3^{ème} Adjointe au Maire,

- Monsieur Johnny HAJJAR, 4^{em}e Adjoint au Maire,
- Monsieur Michel DRANCHI, Conseiller Municipal,
- Monsieur Clément CHARPENTIER-TITY, Conseiller Municipal,
- Monsieur Miguel LAVENTURE, Conseiller Municipal,

Et de désigner :

➤ Monsieur André POIDEVAIN, Conseiller Municipal en remplacement de Madame Catherine CONCONNE démissionnaire.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140528-DE-1-1
Date de signature : 13/03/18
Date de réception : 09/03/18
Date d'affichage : 13/03/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



ARRETES